

Rapport d'activités 2014-2015

Préface du Président	2
1. La composition du Comité d'Audit	4
2. Le Secrétariat permanent.....	4
3. Réunions.....	5
4. Compte rendu sur le contrôle interne dans les administrations fédérales.....	5
4.1. Cadre.....	5
4.2. Sur le terrain	6
5. Organisation des activités d'audit interne	7
6. Suivi des activités d'audit	9
7. Autres avis	10
8. Communications interne et externe	11
8.1. La Cour des Comptes	11
8.2. Autres contacts du CAAF	12
8.3. Le réseau COCO	12
8.4. Séminaires et formations	13
8.5. Le site Web	14

Préface du Président

Le début du nouveau cycle de rapportage annuel du Comité d'Audit de l'Administration fédérale (CAAF) a coïncidé avec l'installation du nouveau gouvernement qui, dans son accord gouvernemental a accordé une attention particulière au contrôle interne et à l'organisation des activités d'audit interne au sein de l'Administration fédérale. L'accord gouvernemental prévoyait l'introduction de contrats d'administration et la création d'un service commun d'audit interne. Au cours de l'année, le CAAF a, au travers de notes destinées aux ministres compétents, donné des avis relatifs à ces contrats et à la création du SCAI. Le gouvernement a, au cours de l'année, pris un certain nombre de décisions en la matière. Ainsi, la création du Service Commun d'Audit interne est prévue à partir du 1^{er} janvier 2016, laquelle est conforme aux recommandations du Comité d'Audit dans la cadre de l'article 21 de l'AR du 17 août 2007 relatif à la création du Comité d'Audit de l'Administration fédérale. Le Comité d'Audit soutient activement l'atteinte de ces objectifs.

Exécuter sa mission conformément à l'AR du 17 août 2007 requiert pour le Comité d'Audit:

- d'être composée de 7 experts indépendants;
- d'appuyer ses activités sur une charte et un règlement d'ordre intérieur;
- d'être appuyé par un nombre suffisant d'experts au sein de son secrétariat;
- de disposer de rapports des services d'audit interne.

Depuis le 4 mars 2015 le Comité d'Audit dispose du nombre de membres prévu dans l'arrêté royal, mais signale que le mandat de quatre membres touche à sa fin en mars 2016. Les membres concernés ont la volonté de soutenir, dans les années à venir, le développement de l'audit interne dans les services fédéraux. Toutefois, afin d'assurer sa continuité, le Comité d'Audit doit disposer d'au moins cinq membres.

Dès octobre 2012, le Comité d'Audit a soumis des projets d'AR relatifs à sa Charte et à son Règlement d'ordre intérieur à l'approbation du Conseil des ministres. A ce jour, ces textes ne sont toujours pas validés. Au cours de cette année, les documents concernés ont été actualisés et à nouveau soumis à l'approbation.

Le Comité a, au cours de l'année, vu partir à la pension trois experts de son Secrétariat permanent. Il rend hommage à leur engagement à soutenir le développement du contrôle interne et de l'audit interne au sein de l'Administration fédérale. Le Comité d'Audit constate qu'en raison des économies à réaliser et de l'impossibilité de recruter les ressources nécessaires, ces collaborateurs n'ont pu être remplacés. Le manque chronique de ressources et de l'absence d'une solution durable quant au personnel a constitué et constitue encore un réel obstacle aux activités du Comité d'Audit. En dépit des efforts considérables consentis par le Secrétariat permanent, le Comité n'a pu, en conséquences, respecter le délai du 31 juillet imposé par la réglementation pour ses rapports. Compte

tenu de ces circonstances exceptionnelles, le Comité d'Audit a été contraint de demander aux ministres compétents une prolongation de ce délai.

Des rapports annuels des fonctionnaires dirigeants, il ressort, d'une part, une prise de conscience de l'importance de disposer d'un système qui soutienne l'atteinte de la stratégie fixée, et, d'autre part, le rôle prépondérant joué par le dirigeant dans l'implémentation et le suivi de ce système. L'Audit interne est un maillon indispensable du système de contrôle, le «*reality check*» indépendant qui fournit au responsable une assurance raisonnée quant au bon fonctionnement de ce système. Le Comité d'Audit constate que seuls 5 des 14 services d'audit inclus dans son domaine de supervision lui ont soumis un rapport annuel 2014. Ceci démontre à nouveau le dispersément du paysage de l'audit fédéral et son développement de différentes vitesses.

La décision gouvernementale concernant la mise en œuvre, sur le terrain, des dispositions de l'arrêté royal du 17 août 2007 relatif au contrôle et à l'audit interne, par le biais d'un service commun et conforme aux préconisations du Comité d'Audit, donnera un nouveau élan au développement d'un audit interne indépendant et professionnel.

Bruxelles, décembre 2015

Philippe DECRE,
Président du CAAF

Ce rapport est établi en application de l'article 13, §1 de l'arrêté royal relatif à la création du Comité d'Audit de l'Administration fédérale (CAAF). Ceci est le sixième rapport d'activités du CAAF depuis sa création le 2 avril 2010 et couvre la période du 1 août 2014 au 3 juillet 2015.

1. La composition du Comité d'Audit

L'article 3 du l'arrêté royal du 17 août 2007 portant création du Comité d'audit de l'Administration fédérale stipule qu'il est composé de sept experts indépendants, désignés pour 6 ans par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. A présent, tous les fonctions sont remplis et sa composition est la suivante:

- PHILIPPE. DECRE (F), Président, ⁽¹⁾
- LUC KEULENEER (N), Vice-Président, ⁽¹⁾
- ALAIN BOUCHAT (F), Membre, ⁽²⁾
- PETER MEERSSCHAUT (N), Membre ⁽¹⁾
- ANNE-CATHERINE REUL (F), Membre ⁽²⁾
- ANNEMIE ROEFS (N), Membre ⁽¹⁾
- WERNER VAN MINNEBRUGGEN (N), Membre ⁽³⁾

⁽¹⁾ désigné pour 6 ans par arrêté royal du 21 février 2010

⁽²⁾ désigné pour 6 ans par arrêté royal du 27 juin 2013

⁽³⁾ désigné pour 6 ans par arrêté royal du 4 mars 2015

Le chef de Corps de l'Inspection des Finances, Monsieur PIERRE REYNDERS, participe de droit aux réunions, à titre consultatif et sans droit de vote.

2. Le Secrétariat permanent

Le CAAF dispose d'un Secrétariat permanent. Le personnel est mis à sa disposition par le SPF Chancellerie du Premier Ministre, conformément à l'article 9, §2 de l'AR du 17 août 2007¹. Le Secrétariat permanent est actuellement composé de deux membres du personnel; Monsieur Ronny Damoiseau, expert et responsable du Secrétariat permanent du CAAF et Madame Tania Decubber, en support administratif. Ils sont en charge de l'ensemble des tâches qui leur sont confiées par la réglementation ainsi que les relations avec tous les parties prenantes ("stakeholders").

Monsieur Jean-Marie Mottoul (expert) a quitté le Secrétariat permanent en raison de son passage à la retraite le 1^{er} septembre 2014.

Madame Svetlana Kocharnaia (expert) a quitté le Secrétariat permanent en raison de son passage à la retraite le 28 février 2015.

¹ AR du 17 août 2007 portant création du Comité d'audit de l'Administration fédérale

Monsieur Ludo Waterschoot, Directeur B&CG et coordinateur entre le CAAF et les services de la Chancellerie, a quitté le service pour rejoindre une nouvelle fonction, le 16 avril 2015.

3. Réunions

Du 1er août 2014 au 31 juillet 2015, le Comité d'Audit s'est réuni dix fois:

le 29 septembre 2014, le 28 octobre 2014, le 25 novembre 2014, le 16 décembre 2014, le 10 janvier 2015, le 5 février 2015, le 25 mars 2015, le 28 avril 2015, le 26 mai 2015 et le 1er juillet 2015.

Lors d'un séminaire stratégique des 9 et 10 janvier 2015, les sujets suivants ont été traités:

- la stratégie du CAAF en soutien de l'accord gouvernemental;
- un échange de vues avec monsieur Chris Van der Auwera, Chef de cabinet du Ministre compétent pour la fonction publique, sur l'organisation d'un service commun d'audit interne et les contrats de gestion;
- la fixation des objectifs de la note d'initiative qui concerne l'organisation centralisée des activités d'audit interne;
- l'auto-évaluation annuelle du fonctionnement et des missions du CAAF.

4. Compte rendu sur le contrôle interne dans les administrations fédérales

4.1. Cadre

Conformément l'article 7 de l'AR du 17 août 2007 relatif au système de contrôle interne dans certains services du pouvoir exécutif fédéral, les rapports annuels concernant le fonctionnement du système de contrôle interne doivent être adressés au Comité d'Audit de l'Administration fédérale. Un tel rapport est attendu de la part de chaque administration qui ressort du champ d'application du Comité d'Audit, à savoir:

- les services publics fédéraux (SPF) et les services publics fédéraux de programmation (SPP)
 - o SPF Chancellerie du Premier Ministre,
 - o SPF Personel & Organisation (P&O),
 - o SPF Budget & Contrôle de la Gestion (B&CG),
 - o SPF Technologie de l'Information et de la Communication (FEDICT),
 - o SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement,
 - o SPF Intérieur,
 - o SPF Finances,
 - o SPF Mobilité et Transports,
 - o SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
 - o SPF Sécurité sociale,
 - o SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement,

- SPF Justice,
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie,
- SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale,
- SPP Politique scientifique.
- le Ministère de la Défense,
- la Régie des Bâtiments,
- l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA),
- l'Agence fédérale pour l'Accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL),
- le Service des Pensions du Secteur public (SdPSP),
- l'Agence fédérale des médicaments et produits de santé (AFMPS),

Toutes ces institutions, à une exception près, ont établis un rapport annuel relatif au fonctionnement du système de contrôle interne.

Sur base des rapports introduits par les fonctionnaires dirigeants, complétés par des informations fournies par les services audit interne, le Comité d'Audit a, conformément à l'article 13 de l'AR du 17 août 2007 portant création du Comité d'Audit de l'Administration fédérale, rédigé un rapport pour chaque administration relevant de sa compétence; de même un rapport global.

Les rapports rédigés par le Comité d'Audit ont été adressés aux membres du gouvernement compétent et au Conseil des ministres; une copie a été fournie au fonctionnaire dirigeant responsable. Le Comité d'Audit a un rôle d'alerte auprès du gouvernement pour les risques, les menaces et les dangers qui sont rapportés. Le feed-back donné aux fonctionnaires dirigeants fait du cycle annuel du rapport de contrôle interne un exercice de gestion et non un fardeau administratif. Rassembler et structurer l'information existante au sein des services devraient permettre d'éviter les doublons dans les processus de reporting.

4.2. Sur le terrain

Au moins pour certains services, le cycle décrit ci-dessus, a conduit à une amélioration tangible, tant de la qualité du système de contrôle interne que de sa documentation. Dans certains cas, cette amélioration peut être démontrée de façon systématique par un suivi des plans d'actions précédemment décidés.

Le CAAF espère que ses avis relatifs à la fixation d'objectifs communs propres au contrôle interne dans les contrats d'administration tels que validés par le Collège des Présidents, conduiront, à moyen terme, à un développement plus harmonieux du contrôle interne au sein des institutions fédérales.

La maturité du système de contrôle interne (SCI) procède de la qualité intrinsèque du système mais aussi des processus et canaux d'information et de communication qui soutiennent le système et sa mise à jour systématique. La maturité du SCI est, de préférence, évaluée sur base d'un système de mesure qui est conforme au cadre référentiel COSO/INTOSAI.

5. Organisation des activités d'audit interne

L'organisation d'un service d'audit commun était prévue dans l'accord du gouvernement du 10 octobre 2014. Par ce signal puissant, le gouvernement clarifie qu'une bonne gouvernance exige un audit interne indépendant. C'est la raison pour laquelle le CAAF a élaboré une note initiale en concertation avec les services du Premier Ministre, en vue de:

- décrire la situation concrète et actuelle de l'audit interne et du contrôle interne dans les services publics;
- dépasser les obstacles qui ont retardé l'application de l'AR du 17 août 2007 relatif à l'organisation des activités d'audit interne;
- soutenir la création rapide d'un service d'audit commun pour l'Administration fédérale.

Un lien direct a été rapidement établi entre cette initiative et l'AR du 4 avril 2014 relatif aux contrats d'administration. C'est pourquoi les services du Ministre compétent pour la fonction publique ont demandé au Comité d'Audit de définir des objectifs communs pour l'audit interne et contrôle interne à inclure dans les contrats d'administration. Il en a résulté une note de recommandations pour des objectifs en la matière, dans le cadre de l'article 1 de l'AR du 4 avril 2014². Un exposé sur ces recommandations a été donné au Collège des Présidents des SPF et SPP, et au Collège des dirigeants des O.I.P. (**O**rganismes d'**i**ntérêts **p**ublic).

² Arrêté royal du 4 avril 2014 modifiant l'arrêté royal du 29 octobre 2001 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation et modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 2002 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions d'encadrement dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation

Pour la préparation de ces notes le CAAF a rencontré plusieurs personnes:

- Le 4/11/2014: Monsieur Alfons Boon, Président SPF B&CG, et Monsieur Hans D'Hondt, Président SPF Finances, sur l'organisation de l'audit interne;
- Le 7/11/2014: Monsieur Herman Dirickx, Administrateur délégué de l'AFSCA, et Monsieur Guy Mommens, Responsable du Service Audit interne de l'AFSCA, sur l'organisation de l'audit interne;
- Le 12/12/2014: Monsieur Rudy Volders, Chef de Cabinet du Premier Ministre, sur l'organisation d'un service commun d'audit interne;
- Le 03/02/2015: Monsieur Hans D'Hondt, ex-Président du Collège des présidents des services public fédéraux et Président du SPF Finances, sur l'organisation d'un service commun d'audit interne;
- Le 05/02/2015: Monsieur David De Bels, Chef de Cabinet adjoint fonction publique, et Monsieur Davy Scherlippens, Conseiller au Cabinet de la Fonction publique, sur la présentation «Synergie entre contrats d'administration et contrôle interne/audit interne» présenté par Ronny Damoiseau, Responsable du Secrétariat permanent du CAAF;
- Le 10/02/2015: Madame Katleen Seeuws, Audit interne SPF B&CG, sur les contrats d'administration;
- Le 10/03/2015: Monsieur Rudy Volders, Chef de Cabinet du Premier Ministre, sur l'organisation d'un service commun d'audit interne;
- Le 17/03/2015: Monsieur Alfons Boon, Président SPF B&CG, sur la note initiale relatif au service commun d'audit interne et la note relative aux objectifs communs pour les contrats d'administration.
- Le 25/03/2015: Monsieur Alfons Boon, Président SPF B&CG, sur la nouvelle initiative Shared services audit interne entre le SPF Intérieur, le SPF B&CG, le SPF P&O, le SPF Sécurité sociale et Fedasil;
- Le 28/04/2015: Madame Isabelle Mazzara, Présidente du SPF Intérieur, concernant l'audit interne et l'adhésion à l'accord de coopération conclu entre 5 départements (SPF Intérieur, SPF B&CG, SPF P&O, SPF Sécurité sociale et Fedasil);

Lors de l'élaborations de ces notes, plusieurs séances de travail entre le Secrétariat permanent du CAAF et les services des ministres chargés de ces matières ont eu lieu.

Le Comité d'Audit a transmis les deux notes aux ministres compétents. Le Conseil des ministres du 21 mai 2015 a, sur base de celles-ci:

- chargé le Collège des Présidents de la mise en œuvre concrète des objectifs communs de contrôle interne et d'audit interne dans les contrats d'administration;
- chargé les membres compétents du gouvernement de présenter au Conseil, dans les plus brefs délais, une proposition relative à la création d'un service commun d'audit interne (SCAI), et ceci en coordination avec Monsieur Alfons Boon, Président a.i. du SPF P&O et Président du SPF B&CG.

Le 1er juillet 2015, le CAAF a rencontré Monsieur Chris Van der Auwera, Chef de Cabinet du Ministre compétent pour la fonction publique, et Monsieur Boon au sujet de la mission gouvernementale assignée à Monsieur Boon d'établir une note pour la création d'un service commun d'audit interne.

Sur base de cette note, le Conseil des ministres a, au cours de sa réunion du 17 juillet 2015, décidé de créer un service commun d'audit interne et a ainsi déterminé les modalités pour sa mise en place, incluant, notamment, des aspects relatifs à l'organisation, la structure interne, le financement et les mesures transitoires. Le CAAF soutient ces décisions, mais a signalé les risques relatifs à:

- l'intégration prématurée des activités d'audit forensic dans une structure en développement;
- la continuité des activités d'audit existantes pendant la période de transition.

Considérant la volonté politique de changement et d'amélioration du paysage d'audit, le Comité d'Audit continuera à apporter une contribution positive à l'atteinte de cet objectif.

6. Suivi des activités d'audit

Les services d'audit existants ont la possibilité de transmettre au CAAF leur plan de travail annuel avant le 31 janvier. Faute de pouvoir approuver formellement les plans, le CAAF a, au cours de cette période transitoire, invité chaque responsable d'audit à présenter son plan ainsi que les conditions de déploiement de celui-ci au cours d'une réunion. Ce fut l'occasion pour le CAAF d'identifier certains points d'amélioration.

Ont présenté leur plan de travail:

- Le 28/10/2014: Monsieur Guy Mommens, Responsable de l'Audit interne à l'AFSCA, sur le plan 2014;
- Le 28/10/2014: Monsieur Diederik Vanvaerenbergh, Chef du Service Audit interne au SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, sur le plan 2014;
- Le 28/10/2014: Monsieur Dedier Olivier, Responsable de l'Audit interne au SPF Santé publique, sur le plan 2014;
- Le 25/11/2014: Madame Els Goddro, Directrice Audit interne au SPF Intérieur, sur le plan 2014;
- Le 25/11/2014: Monsieur Philippe Robyns de Schneidauer, Responsable de l'Audit interne au Ministère de la Défense, sur le plan 2014;

- Le 16/12/2014: Monsieur Michel Tierens, Responsable de l'Audit interne au SPF Affaires Etrangères, sur le plan 2014;
- Le 16/12/2014: Monsieur Dominique Kesteloot, Responsable de l'Audit interne au SPP Politique scientifique, sur le plan 2014;
- Le 25/03/2015: Monsieur Birger van den Elsen, Auditeur interne au SPF Affaires Etrangères, sur le plan 2015;
- Le 25/03/2015: Monsieur Jean-Luc Libon, Responsable de l'audit interne au SdPSP, sur le plan 2015;
- Le 28/04/2015: Madame Els Goddro, Directrice Audit interne au SPF Intérieur, sur le plan 2015;
- Le 26/05/2015: Monsieur Diederik Vanvaerenbergh, Chef du Service d'Audit interne au SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, sur le plan 2015;
- Le 26/05/2015: Monsieur Guy Mommens, Responsable de l'Audit interne à l'AFSCA, sur le plan 2015;
- Le 26/05/2015: Monsieur Philippe Robyns de Schneidauer, Responsable de l'Audit interne au Ministère de la Défense, sur le plan 2015;

Le 05/03/2015, le CAAF a rencontré Madame Dominique Offergeld, Chef de Cabinet de la Ministre de la Mobilité, au sujet du contrôle interne et de l'audit interne au SPF Mobilité & Transports.

7. Autres avis

Le texte des chartes des services d'audit interne du SPF Justice et du Ministère de la Défense, soumis pour approbation au CAAF, ont été discutés lors de sa réunion du 29/09/2014. La charte du Ministère de la Défense a été approuvée, hormis quelques ajustements. Des recommandations ont été formulées sur le projet de charte du SPF Justice.

La Charte du Ministère de la Défense a été signée par le président du CAAF le 15/12/2014, en présence du Chef de la Défense et de Philippe Robyns de Schneidauer, Responsable de l'Audit interne.

Lors de sa réunion du 10/01/2015 le Comité d'Audit a traité les chartes des services d'audit du SPF Affaires Etrangères et du Cluster sociale; il a formulé des recommandations.

Lors de sa réunion du 05/02/2015 le CAAF a donné un avis sur les chartes d'audit interne des IPSS³; ceci en présence de Monsieur Jo De Cock, Président du Collège des IPSS, Madame Anne Kirsch, Administratrice générale adjointe de l'ONSS et membre du groupe de travail "Audit interne" du Collège, et Madame Kathleen Meganck, Présidente de la plate-forme Platina.

³ Institutions publiques de sécurité sociale

8. Communications interne et externe

8.1. La Cour des Comptes

La Cour des comptes est un partenaire clé du CAAF dans la poursuite d'une bonne gouvernance au sein de l'administration fédérale.

Dans son 171^{ème} cahier, la Cour des Comptes, indique:

"Pour la Cour des comptes, les décisions attendues pour recomposer le Comité d'audit et organiser des activités d'audit interne dans les conditions prévues par la réglementation sont des conditions nécessaires pour développer un contrôle interne structuré dans l'administration fédérale. Elles doivent manifester la volonté des ministres et des dirigeants d'améliorer la gestion de l'administration fédérale."

Une délégation du Comité d'Audit a été reçue par des représentants de la Cour des comptes le 13 mars 2015 pour discuter de matières concernant l'application des arrêtés royaux du 17 août 2007⁴. Les sujets suivants ont été discutés:

- le rôle des acteurs concernés:
le Comité d'audit et le futur SCAI dans le paysage administratif génèrent des interrogations quant au rôle des uns et des autres, et quant aux conséquences sur les relations entre les acteurs concernés (fonctionnaires dirigeants – l'indépendance des auditeurs – l'Inspection des Finances – le gouvernement);
- une présentation par le Comité d'Audit sur l'application des arrêtés royaux de 2007, en ce qui concerne la composition, le fonctionnement et les ressources du Comité;
- une présentation par le Comité d'Audit, d'un état de la mise en œuvre des arrêtés royaux de 2007 et, plus particulièrement, les décisions et projets du gouvernement et des présidents des services publics fédéraux en matière d'audit interne;
- la note initiale du CAAF relative à l'organisation des activités d'audit interne et plus particulièrement en ce qui concerne la création du Service Commun d'Audit Interne (SCAI);
- la note de recommandation du CAAF relative aux objectifs communs en matière de contrôle interne et d'audit interne, dans le cadre des contrats d'administration;
- des échanges de vues sur la coopération avec les services d'audit interne.

⁴ AR du 17 août 2007 portant création du Comité d'audit de l'Administration fédérale.

AR du 17 août 2007 relatif aux activités d'audit interne dans certains services du pouvoir exécutif fédéral.

AR du 17 août 2007 relatif au système de contrôle interne dans certains services du pouvoir exécutif fédéral.

Les recommandations formulées par le Comité d'Audit, les intentions politiques de mettre en place un service commun d'audit interne et l'obligation d'inclure l'audit interne et le contrôle interne dans les contrats d'administration, sont, pour La Cour des Comptes, autant de pas dans la bonne direction.

8.2. Autres contacts du CAAF

Le Comité d'Audit a également eu un entretien avec:

- Le 09/09/2014: le réseau ICAN (Contrôle Interne et Audit Interne) des coordinateurs contrôle interne des administrations fédérales, sur les rapports des art.7 et 13 sur les systèmes de contrôle interne;
- Le 23/09/2014: Monsieur J.P. Janssens, Président du SPF Justice, sur l'organisation de l'audit interne;
- Le 3/10/2014: Monsieur Dirk Achten, Président du SPF Affaires Etrangères, sur l'état d'avancement du contrôle interne et l'audit interne au SPF Affaires Etrangères;
- Le 31/10/2014: les membres du Collège des Présidents sur la note de recommandation pour les contrats d'administration (Recommandations pour les objectifs communs sur le plan du CI et AI dans le cadre de l'art.1^{er} de l'AR du 4 avril 2014);
- Le 23/04/2015: des membres du Collège des fonctionnaires dirigeants des OIP sur la note de recommandation pour les contrats d'administration;
- Le 20/05/2015: Madame Katleen Seeuws, Audit interne SPF B&CG, et Monsieur Paul Van Sprundel, Inspecteur général des finances, sur l'organisation d'un service commun d'audit interne.

8.3. Le réseau COCO

Le Comité de coordination (COCO), créé par le CAAF le 5 avril 2011, sur une base temporaire, est un réseau composé des représentants des 14 services d'audit interne existants dans les 21 entités concernées. Le réseau COCO offre aux responsables des services d'audit actuels l'occasion de se rencontrer et d'échanger de bonnes pratiques.

Les réunions du COCO, pilotées par le Secrétariat permanent, ont été tenues, pendant la période du 1 août 2014 au 24 mars 2015, aux dates suivantes:

16 septembre 2014, 21 octobre 2014, 18 novembre 2014, 9 décembre 2014, 13 janvier 2015, 24 février 2015 et 24 mars 2015.

Au cours de cette période, les thèmes suivants ont été discutés:

- le cadre méthodologique du contrôle interne «P.Ris.M.I.C.» de la Régie des Bâtiments, présentation par Madame Geneviève Dieu, responsable de l'audit interne à la Régie des Bâtiments;

- la charte de l'audit interne de la Défense, présentation par le responsable de l'audit interne de la Défense;
- la méthodologie d'analyse des risques de l'AFSCA, présentation par le responsable de l'audit interne de l'AFSCA;
- une formation au concept Lean en audit interne;
- les attentes du CAAF vis-à-vis du réseau COCO (relation Comité d'Audit /auditeurs);
- la matrice de maturité: évaluation de la qualité du contrôle interne;
- l'évolution de l'organisation globale des activités d'audit dans l'ensemble de l'administration fédérale;
- le rôle du Comité d'Audit dans les dispositions relatives aux donneurs d'alerte et à la personne de confiance d'intégrité⁵.

Considérant la pénurie de personnel au sein du Secrétariat Permanent, d'une part, et de façon à se focaliser sur ses missions de base, d'autre part, le Comité d'Audit a, lors de sa réunion du 25 mars 2015, décidé de transférer l'organisation du réseau COCO aux auditeurs. Dans l'attente de la création du SCAI, le nouveau réseau est présidé à tour de rôle entre les différents auditeurs.

Le 26/05/2015 Monsieur Philippe Robyns de Schneidauer, Président actuel du nouveau réseau des auditeurs, a donné des explications concernant les objectifs de ce réseau.

8.4. Séminaires et formations

Le 19/09/2014 Messieurs Alain Bouchat, Peter Meersschaut, Ronny Damoiseau et Madame Svetlana Kocharnaia ont assisté à une journée d'étude IRE sur "Audit indépendante des comptes et des budgets de l'Etat".

Le 23/09/2014 Messieurs Alain Bouchat, Peter Meersschaut et Madame Svetlana Kocharnaia ont assisté à la Conférence IAS de EC "Adding value through Internal Audit".

Le 26/01/2015 Madame Anne-Catherine Reul, Monsieur Peter Meersschaut, Monsieur Alain Bouchat et Monsieur Ronny Damoiseau ont assisté au séminaire ICCI relatif aux concepts et possibilités de l'audit unique par une évaluation des risques communs à tous les acteurs du contrôle.

⁵ Application de la loi du 15 septembre 2013 relative à la dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale par un membre de son personnel et de l'AR du 9 octobre 2014 portant exécution de l'article 3, §2, de la loi du 15 septembre 2013.

8.5. Le site Web

A côté du site internet sécurisé, qui constitue l'outil de travail et de communication journalière entre le Comité d'Audit et son Secrétariat permanent, il existe un site internet accessible au public où chacun peut trouver diverses informations sur le fonctionnement et les activités du Comité d'Audit.